



Septième Assemblée des Etats Parties à la Convention sur les armes à sous-munitions

Séance d'ouverture

Déclaration prononcée par

S.E. Mme Sabrina Dallafior
Représentante permanente de la Suisse
auprès de la Conférence du désarmement

Genève, le 4 septembre 2017

M. le Président,
Excellences,
Mesdames et Messieurs,

Je suis heureuse de vous souhaiter la bienvenue à Genève aux noms des autorités suisses à l'occasion de cette 7^{ème} Assemblée des Etats parties à la Convention sur les armes à sous-munitions.

Je souhaite par ailleurs remercier l'Allemagne, et en particulier l'ambassadeur Biontino, pour leur conduite avisée de la Convention au cours de l'année écoulée et la préparation de cette importante réunion. Votre présidence, caractérisée par un réel entrain et dynamisme, marquera sans nul doute les travaux de cette convention. Elle constituera une importante contribution dans nos efforts communs en faveur d'un monde exempt d'armes à sous-munitions et de victimes de ces armes.

Il y a deux ans, la Conférence d'examen de Dubrovnik a permis de dresser un premier bilan quant à nos efforts communs. Elle a permis de mettre en exergue l'importance des progrès accomplis, que ce soit dans le domaine de l'universalisation, de la destruction des stocks, de l'enlèvement de restes d'armes à sous-munitions dans de nombreuses zones contaminées ainsi que dans le domaine de l'assistance aux victimes. En d'autres termes de confirmer que la Convention fait déjà une différence sur le terrain tout en soulignant l'importance cruciale de la coopération et l'assistance afin d'atteindre nos objectifs.

Mais la Conférence d'examen de Dubrovnik a également souligné l'importance du chemin restant à accomplir afin de réaliser l'objectif que nous nous sommes fixés. Afin de relever ce défi, elle nous a fourni une feuille de route devant nous guider dans les années à venir, sous la forme d'une déclaration politique comprenant des objectifs ambitieux à atteindre d'ici la 2^{ème} Conférence d'examen et d'un plan d'action.

Cette assemblée des Etats parties représente une étape importante dans la mise en œuvre du plan quinquennal adopté à Dubrovnik. Elle constitue en effet une importante occasion d'avancer dans la réalisation des objectifs de la convention et des décisions prises à Dubrovnik.

Dans ce contexte, je souhaiterais souligner l'importance particulière d'œuvrer sans relâche à l'universalisation de la convention et des normes qu'elle a établies. Je voudrais exprimer ma gratitude à la présidence allemande pour ses efforts dans ce domaine, notamment les approches novatrices qu'elle a mises en œuvre. L'actualité récente au sujet de l'usage présumé ou avéré d'armes à sous-munitions dans plusieurs régions du monde nous rappelle toutefois que malgré les grands progrès effectués, les armes à sous-munitions continuent d'être utilisées et de faire de nombreuses victimes. Le fait que le nombre de victimes des armes à sous-munitions aurait augmentées au cours de l'année écoulée est particulièrement préoccupant et souligne l'importance de la poursuite de nos efforts.

L'universalisation de la Convention et de ses normes n'est pas le seul domaine dans lequel des efforts particuliers seront nécessaires afin que les objectifs de Dubrovnik puissent être réalisés. Pour ne mentionner qu'un autre, ceci s'applique également à la thématique du déminage, domaine dans lequel de nombreux défis subsistent. Nous tenons à saluer tout particulièrement les efforts entrepris en la matière en vue de renforcer les meilleures pratiques, notamment à travers une coopération accrue avec la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. Il s'agit là d'un développement plein de promesse qui devrait être poursuivi, y compris dans d'autres domaines comme l'assistance aux victimes, la coopération et l'assistance ou le reporting.

Monsieur le Président, Chers collègues

Cette assemblée nous fournit l'occasion d'envoyer un signal fort de notre volonté sans faille d'aller de l'avant. D'envoyer un tel message à partir de Genève, hôte de nombreuses organisations internationales et non-gouvernementales actives dans les domaines du désarmement, de l'humanitaire ou du développement, et dépositaire d'une vaste expertise dans l'ensemble de ces domaines à même de contribuer à la réalisation des objectifs de la convention.

La Convention sur les armes à sous-munitions est une référence dans le domaine du désarmement et dans le domaine humanitaire. Elle est le résultat de la détermination et d'un partenariat étroit des États, des organisations internationales et la société civile en vue de mettre un terme aux souffrances causées par un système d'armes contraire aux normes du droit international humanitaire. La Convention souligne l'importance d'une telle coopération, et c'est uniquement en œuvrant de concert que nous serons à même de réaliser pleinement les ambitions exprimées par la Convention. Je suis certaine que cet esprit de coopération se manifestera pleinement à l'occasion de cette assemblée des Etats parties.

Avec ces derniers mots, je vous souhaite, Monsieur le Président, Excellences, Mesdames et Messieurs, plein succès pour cette réunion.

Je vous remercie.